




**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 2019-26**

AVIS est donné que le conseil de ville de Val-d'Or, lors de sa séance ordinaire tenue le mardi 2 juillet 2019, a adopté le règlement 2019-26, amendant le règlement 2017-22 établissant les règles en matières de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires, afin de déléguer l'exercice des fonctions dévolues au conseil aux termes de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics*.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ à Val-d'Or, le 10 juillet 2019.


Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière